

République française
Département de l'Yonne – Arrondissement d'Avallon – Canton de Flogny la Chapelle

COMMUNE de BUTTEAUX

Tél. 03 86 43 23 34 – Fax 03 86 43 22 05

Secrétariat ouvert au public le

Mercredi de 10 h à 11 h et le vendredi de 17 h à 18 h

Lundi 6 Novembre 2017

Compte rendu des commissions

Refonte de la cloche de l'église

Présents : G. Beltramelli, D Berthelin, M. Boucheron, A. Chaintron, M. Fourrey, M-H. Jardel, E. Lavalade

Les présents consultent les devis proposés les deux seules entreprises françaises aptes à fondre des cloches.

Une offre initiale avait été proposée par l'entreprise PACCARD (74) en 2014 pour un montant de 7 896.33 € HT. Une actualisation de ce devis a été demandée et reçue le 30.08.2017. Il s'élève aujourd'hui à la somme de 9 378.31 €.

L'entreprise CORNILLE HAVART (50) s'est également rendu sur site et nous à adressé un mémoire très complet. Le coût du seul remplacement de la cloche se monte à 8 135.00 €. La proposition est assortie par des devis complémentaires concernant le changement du Joug, le remplacement du Beffroi, ainsi que des protections anti-volatiles et le changement des échelles dans le clocher

La proposition de l'entreprise CORNILLE HAVART, moins disante, est jugée plus détaillée et plus complète. Elle est retenue par la commission à savoir :

Changement de la cloche avec reprise du métal de la cloche actuelle	8 135.00 €
Changement du Joug	760.00 €
Remplacement du Beffroi	10 134.00 €
Protections anti-volatiles et changement des échelles	1 927.00 €

Afin de compléter ces propositions et d'établir le dossier pour la Fondation du Patrimoine, il est convenu de demander un devis supplémentaire pour la réparation ou le changement de l'escalier de l'église menant au clocher.

Il est entendu que les travaux commandés se feront en fonction des sommes collectées et qu'une hiérarchisation des actions sera à établir.

Dès le devis pour l'escalier obtenu, le dossier de la Fondation du Patrimoine sera complété et soumis à cet organisme afin d'obtenir son agrément.

La commission réfléchit au texte à inclure dans le document qui sera établi et imprimé pour demander les souscriptions nécessaires pour lancer les travaux. Il pourrait s'établir comme suit :

« Notre population, très attachée à son église, souhaite continuer sa rénovation qui a toujours été une préoccupation locale.

La cloche qui rythmait la vie de notre village a subi les outrages du temps. Elle doit être refondue pour qu'a nouveau, sa voie fasse vibrer notre clocher.

Afin de mener à bien cette opération, votre aide précieuse est indispensable.

Sachant qu'aucun soutien financier au titre des institutions tant Nationales, Régionales ou Départementales n'est possible, nous nous permettons de vous solliciter pour une souscription mise en place avec le partenariat de la Fondation du Patrimoine. Cette opération est l'occasion offerte au plus grand nombre, particuliers, entreprises, habitants ou amis de la commune de manifester son attachement à la préservation de ces témoins de notre histoire et de celle de nos ancêtres.

Les donateurs pourront bénéficier de déductions fiscales incitatives et si, comme nous l'espérons, votre générosité est au rendez vous, nous pourrons mener à bien ce chantier.

Alors, tous ensemble, nous continuerons de restaurer notre patrimoine pour le transmettre à nos successeurs comme l'ont fait nos prédécesseurs ».

(Des modifications peuvent être apportées avant l'impression du document, n'hésitez pas à faire remonter vos remarques !)

Afin de réunir des fonds, diverses possibilités de manifestation sont évoquées : concert à l'église, stand du vide grenier ou loto. Il convient d'en établir le calendrier.

Une fois le dossier complété et envoyé, une nouvelle réunion de la commission sera provoqué pour organiser et optimiser la collecte.